



Congés payer pris sur nos heures non travailler

Par Pekiniette

Bonjour , Je me'permet de vous envoyer ce message pour y avoir un renseignement '
Je travaille dans le secteur hôtellerie comme femme de chambre ,
En hiver il n'y as pas trop d'activité donc notre employeur nous dit de rester chez nous et il nous enleve ces jours de nos congés payer '
En as t'il le droit car au bout du compte nous n'avons s jamais de congés payer '
Merci à vous
Cordialement
Mme vandenberghes